

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.032.B

**Assurances
construction pour les
travaux de
modernisation de
l'usine d'eau potable
du Pontil à Touvre -
Choix de l'attributaire
et autorisation de
signature du marché**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.032.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

ASSURANCES CONSTRUCTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Dans le cadre de l'opération de travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre (durée prévisionnelle de 55 mois), GrandAngoulême souhaite souscrire un marché de services d'assurances relatives à la Responsabilité civile maître d'ouvrage (RCMO) et à la Tous Risques Chantier (TRC).

Afin d'être assisté dans la passation de ce contrat, GrandAngoulême s'est adjoint les services du cabinet de conseil en assurances RISKOMNIUM SAS, ayant son siège 9, chemin des Sauzes à Cherveux (79410).

Le marché est simple à prix forfaitaire pour l'ensemble des prestations décrites dans le cahier des charges.

Il est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Le mode de passation retenu est celui de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable applicable aux entités adjudicatrices, lancé conformément aux stipulations de l'article 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 janvier 2019 au BOAMP, annonce n°19-13686, et au JOUE, annonce n°2019/S 021-046905, fixant les date et heure limites de remise des candidatures au 11 février 2019 à 17:00.

Quatre plis ont été reçus dans le délai imparti, à savoir :

1. SMACL ASSURANCES
2. FILHET ALLARD ET CIE (courtier) / MSIG INSURANCE EUROPE AC (assureur)
3. SMABTP
4. GRAS SAVOYE (courtier) / RSA FRANCE (assureur)

En application de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les critères de recevabilité des candidatures étaient les capacités professionnelles, techniques et financières présentées par chacun des candidats. A l'issue de l'analyse, le Représentant de l'acheteur a décidé de retenir deux candidatures, celle de la SMABTP et celle du groupement ayant pour mandataire la société GRAS SAVOYE.

L'invitation à soumissionner a été transmise aux candidats retenus par courrier en date du 22 février 2019, fixant la date et heure limites de remise des offres au 22 mars 2019 à 17:00.

Seule la SMABTP a remis une offre.

Lors de sa réunion du 11 avril 2019, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la SMABTP au regard des critères d'attribution.

Le coût global de l'opération est de 27 872 564,00 € TTC. Le montant de l'offre retenue sera décomposé d'une partie Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO) au taux de 0,1481% soit un montant de 41 279,27 € pour une franchise de 10 000 € et d'une partie Tous Risques Chantier (TRC) au taux de 0,4141% soit un montant de 115 420,29 € pour une franchise de 30 000 €.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 avril 2019,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique à signer le marché d'assurances construction pour l'opération de travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2019